

**DELIBERATION N° 18/382 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROGRAMME DE MODERNISATION DE LA HALTE
FERROVIAIRE DE CASATORRA**

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul LEONETTI à Mme Marie SIMEONI
M. François ORLANDI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Hyacinthe VANNI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,

- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** la délibération n° 17/120 de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel des investissements ferroviaires sur la période 2017-2026,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du programme d'aménagement de l'arrêt ferroviaire de Casatorra sur la commune de Biguglia pour un montant de 500 000 € HT, figurant dans le rapport ci-annexé.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement selon la décomposition suivante :

- EUROPE (FEDER) : 60 % 300 000 € HT
- Collectivité de Corse : 40 % 200 000 € HT

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la subvention correspondante du FEDER.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 25 octobre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'JGT', is written over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'.

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/O2/333**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DU 26 OCTOBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MODERNISATION DE LA HALTE FERROVIAIRE
DE CASATORRA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif au programme d'aménagement de la halte ferroviaire de Casatorra sur la commune de Bigulia.

I. Présentation de l'opération

La Collectivité de Corse, propriétaire du réseau ferré a programmé dans le cadre du plan pluri annuel d'investissement 2017-2026 et de la programmation FEDER 2014-2020, la modernisation de 8 haltes périurbaines situées entre Bastia et Casamozza.

Conformément à la délibération n° 13/155 AC en date du 25 juillet 2013, cinq gares ont fait l'objet de travaux de modernisation : Bassanese, Ceppe, Lucciana, Lucciana Complexe sportif, Borgu ; la sixième gare, celle de Furiani, sera modernisée avec l'installation d'un souterrain permettant de garantir une traversée sécurisée de la voie ferrée les soirs de matchs et d'éviter par la même les coupures de circulation. Cette opération est programmée en 2019.

En accord avec la SAEML CFC , il a été décidé de retenir les deux gares complémentaires suivantes afin de respecter l'objectif du cadre de performance fixé par l'Europe (8 gares à aménager).

- La halte de Casatorra qui est située à proximité du carrefour routier ;
- La halte de Montesoru, 2^{ème} phase. Il s'agira de la mise en accessibilité de la halte côté Est par rapport à la RT. La modernisation des accès sera la prochaine étape.

L'objet de ce rapport est de vous présenter le projet de la halte de Casatorra dont le niveau d'études permet une programmation en COREPA. La halte de Montesoru fera l'objet d'un prochain rapport.

I. Présentation de la halte de Casatorra

- Etat existant :

La halte est localisée sur la commune de Bastia. Elle ne dispose ni d'un quai aux normes ni d'un éclairage et ni de parkings ou d'accès.

- Etat projeté :

Le projet prévoit la reconstruction d'un quai de 65m de long pour 3,50 mètres de large incluant un abri pour les voyageurs, du mobilier urbain, des candélabres, des balises sonores , la création d'un passage à niveau piéton en extrémité du quai et la

recomposition de chaussée et trottoirs attenants..

Compte tenu des espaces disponibles, il est prévu la création de 8 places de parking dont 1 PMR. Conformément aux prescriptions du schéma directeur d'accessibilité, l'accès à cette halte se fera en pleine autonomie.

L'estimation du coût des travaux HT est de 500 000 € HT.

II. Enveloppe budgétaire de l'opération

L'estimation des études et des travaux de l'opération s'établit comme suit : (en €)

	Estimation HT	TVA	Estimation TTC
Halte de CASATORRA			
Montants travaux	442 000	10 %	486 200
Études (maitrise d'œuvre, CSPS, études géotechniques etc...)	52 000	20 %	62 400
Acquisition foncière	1000	20 %	1 200
Publicité, communication	5 000	20 %	6 000
Imprévus provisions révisions de prix			
Totaux	500 000		555 800

L'opération sera financée sur l'opération n° 36, AP n° 1151CK036.

III. Organisation et avancement de l'opération

	Estimation HT	Part CDC HT (40 %)	Part Europe HT (60 %)
Total	500 000 €	200 000 €	300 000 €

IV. Synthèse

Je propose donc à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le principe et les caractéristiques du programme d'aménagement de la halte de Casatorra.
- De m'autoriser à solliciter une subvention au titre du PO FEDER d'un montant de 300 000 € HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	MODERNISATION DE LA HALTE FERROVIAIRE DE CASATORRA
Identifiant acte	02A-200076958-20181025-022813-DE
Identifiant interne	022813
Date de réception par la préfecture	9 novembre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	25 octobre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	8.7

[Fermer](#)